



Défriche.
Développe.
Déploie.

Nouvel appel à projets du
réseau HAPA en ligne

Candidatez jusqu'au 15 octobre 2022



2022

Appel à Projets / Réseau HAPA

L'habitat partagé et accompagné en 3D

Partie 1 : Présentation de l'appel à projets

Partie 2 : Règlement intérieur

Ouverture le 05 septembre 2022

Clôture le 15 octobre 2022 à minuit

Sommaire

Envie de Défricher, Développer ou Déployer votre idée d'HAPA ?	1
Trois programmes faits pour vous !	1
Ce qu'ils peuvent vous apporter	2
C. La démarche d'accompagnement proposée	3
Qui est derrière ces programmes ?	4
L'association Réseau HAPA	4
Les partenaires de l'appel à projets 2022 - 2023	4
La définition de l'Habitat Partagé et Accompagné par le réseau	5
Les valeurs du réseau HAPA et l'esprit du parcours	6
Comment candidater ?	7
Qui peut candidater ?	7
Processus de sélection des candidatures	9
Les critères de sélection	10
Le dossier de candidature	11
Règlement intérieur	13
Accord du règlement intérieur	15

Envie de Défricher, Développer ou Déployer votre idée d'habitat partagé et accompagné ?

A. Trois programmes faits pour vous !



Défriche ton HAPA : Vous avez une idée pour créer un habitat partagé et accompagné ? Vous avez amorcé une démarche (en réfléchissant au territoire, au public visé, à l'équipe projet...) mais n'en êtes qu'au tout début ? Vous avez besoin d'échanger avec d'autres et de vous informer sur l'habitat inclusif ?

Ce programme est fait pour vous ! Conçu par des porteurs·ses de projets désormais ouverts, il permettra aux **10 lauréat·e·s** de mettre le pied à l'étrier en passant du stade intention au stade projet.



Développe ton HAPA : Vous avez initié le montage d'un projet d'habitat partagé et accompagné ? Vous vous posez des questions pour faire avancer votre projet ? Vous avez besoin d'acquérir des connaissances techniques, de vous inscrire dans un réseau de professionnels motivés par les mêmes valeurs ?

Ce programme est fait pour vous ! Conçu par des porteurs·ses de projets désormais ouverts, il permettra aux **8 lauréat·e·s** de transformer l'essai et d'avancer sereinement vers l'ouverture de leur habitat partagé et accompagné.



Déploie tes HAPA : Vous avez déjà ouvert un premier habitat partagé et accompagné ? Vous vous posez des questions pour développer votre offre auprès d'autres bénéficiaires ? Vous avez besoin de développer des connaissances techniques pour innover, de vous inscrire dans un réseau de professionnels et de bénéficier d'expertises-métier ?

Ce programme est fait pour vous ! Conçu par des porteur·ses de projets désormais ouverts et animé par un expert du changement d'échelle en ESS, il permettra aux **8 lauréat·e·s** de déployer en confiance leurs habitats partagés et accompagnés.

B. Ce qu'ils peuvent vous apporter

Conçus sur une durée variant de 2 à 9 mois, ces parcours d'accompagnement contiennent différents outils :

- **#Ateliers d'intelligence collective** vous permettant de clarifier votre projet, de mesurer votre capacité (individuelle et collective) à le mener, d'identifier les leviers et contraintes de votre projet.
- **#Accompagnement individualisé** par un membre du réseau HAPA, porteur de projet avancé, pour vous accompagner et vous aiguiller dans la structuration de votre projet sur différents axes : financier, juridique, immobilier, partenarial...
- **#Échanges entre pairs** et constitution de votre propre réseau utile à la suite de votre projet.
- **#Une logique apprenante** dans l'esprit des valeurs de l'habitat partagé et accompagné vous permettant de consolider votre culture sur le sujet.

Et pour les parcours Développe ton HAPA et Déploie tes HAPA :

- **#Une aide financière à votre projet** qui sera versée à une personne morale par le réseau, grâce au soutien de Malakoff Humanis, en une ou deux fois et au plus tard à la fin de l'accompagnement.

C. La démarche d'accompagnement proposée

Défriche ton HAPA	Développe ton HAPA	Déploie tes HAPA
Pour les porteurs·ses d'intention	Pour les porteurs·ses de projet en émergence	Pour les porteurs·ses de projet d'essaimage
10 lauréat·e·s	8 lauréat·e·s	8 lauréat·e·s
1 MOOC 1 séquence collective 3 heures de tutorat	4 séquences collectives 3 jours de tutorat 1 visite inspirante 5000 € de soutien	3 séminaires 1 journée d'accompagnement individuel 2 heures de rendez-vous experts 10.000€ de soutien
<u>Pour transformer votre idée en projet</u>	<u>Pour transformer votre projet en réalité</u>	<u>Pour actionner les leviers d'essaimage de vos HAPA</u>

Qui est derrière ces programmes ?

L'appel à projets "L'HAPA en 3D" est conçu par le réseau HAPA et réalisable avec le soutien de ses partenaires, Malakoff Humanis et la Fondation Macif.

A. L'association Réseau HAPA

Le réseau HAPA se définit comme un réseau de porteurs·ses de projet qui s'entraident. Né fin 2017, il a pour objectif principal de contribuer au développement national des formes d'habitat partagé et accompagné pour que toute personne vulnérable puisse choisir librement un « chez soi », proche de son bassin de vie et pleinement intégré à la vie de la Cité, par le biais d'une coopération d'acteurs solidaires au sein d'un réseau. Réunissant des personnes qualifiées, des sympathisants et des porteurs de projets à différents stades de développement, le réseau HAPA favorise l'entraide entre les acteurs pour permettre le déploiement de projets d'habitats partagés et accompagnés.

Développer un parcours d'accompagnement s'inscrit donc pleinement dans cette logique, le programme étant conçu dans un esprit de « pair à pair ».

B. Les partenaires de l'appel à projets 2022 - 2023

Malakoff Humanis s'engage depuis de nombreuses années, par son action sociale, dans des actions d'envergure avec des partenaires engagés dans l'économie sociale et solidaire ayant des liens institutionnels nationaux, afin de contribuer à l'émergence de projets innovants pour proposer des solutions pragmatiques et reproductibles et accompagner durablement les personnes fragilisées et les protéger chaque jours dans les champs du bien vieillir, de la perte d'autonomie, des aidants, du handicap et des fragilités sociales. Le partenariat avec le Réseau HAPA est dans la continuité des appels à projets réalisés depuis 2018.

Le 9 mai 2021, les membres de la commission sociale de Malakoff Humanis AGIRC-ARRCO ont donné leur accord pour soutenir ces parcours d'accompagnement via l'octroi d'une subvention au réseau HAPA.

La Fondation Macif, partenaire récent du réseau HAPA, soutient par ses actions des programmes relevant de l'innovation sociale. Elle valorise les solutions innovantes à fort impact sociétal dans les domaines de la mobilité, de l'habitat, de la

santé et de la finance solidaire. Son action, menée en collaboration avec une pluralité d'acteurs publics et privés, lui permet d'accompagner des projets qui s'inscrivent dans la durée, depuis le stade de l'idée jusqu'à l'essaimage du projet.

Pour 2022- 2023, la Fondation Macif a choisi de flécher 50% de ses subventions sur la thématique "Habiter autrement et durablement pour mieux vivre ensemble".

Ainsi le partenariat avec le réseau HAPA concrétise ce projet et permet de participer au développement et déploiement des projets d'habitats partagés et accompagnés, tout en apportant une subvention au réseau.

C. La définition de l'Habitat Partagé et Accompagné par le réseau

Le réseau HAPA défend et promeut une vision particulière de l'habitat partagé et accompagné, partagé par ses membres :

“L'habitat partagé et accompagné est, tel que le conçoit le Réseau HAPA, un domicile privé pour des personnes fragilisées.

Motivés par une cause commune, les habitant.es y vivent en proximité et partagent des espaces multiples et des services impliquant l'intervention d'accompagnant.es professionnel.les du champ social et / ou médico-social. C'est cette cause commune qui anime les partenaires pour monter et faire vivre ces HAPA, et qui anime les habitant.es pour y vivre. Elle peut se traduire par l'adhésion à une charte.

L'habitat est constitué d'un logement partagé ou de plusieurs logements regroupés avec des espaces communs, adaptés aux besoins des habitant.es, dans un ensemble à taille humaine et situé au cœur de la cité, avec un souci d'accessibilité financière.”

D. Les valeurs du réseau HAPA et l'esprit du parcours

#Entraide

Le réseau HAPA se définit avant tout comme un réseau de porteurs de projet qui s'entraident.

Chaque porteur·se de projet, quelle que soit la maturité de son projet, acquiert progressivement une expérience et des savoirs qu'il·elle peut être à même de partager avec ses pairs. Chacun a également des compétences et des savoirs propres à son métier de base, ses projets antérieurs qui peuvent être mobilisés pour rendre service ou renseigner les autres. Ainsi, l'interconnaissance, les échanges, et le co-développement sont autant d'outils qui favorisent l'entraide !

#Diversité

Chaque habitant.e est unique, chaque projet d'habitat partagé et accompagné est unique ! Le réseau entend contribuer à l'émergence des projets, dans le respect de l'identité et l'histoire de chacun.e et veiller à ce que la diversité des projets soit préservée et encouragée, pour répondre au mieux à la diversité des besoins qui s'expriment en tout point du territoire national.

#Inclusion

Le réseau HAPA promeut les formes d'habitat partagé et accompagné pour que les personnes vulnérables puissent choisir librement un « chez soi ». Rester maître de ce choix, c'est garder le pouvoir de décider de sa vie, d'en rester acteur et au-delà d'être acteur de la société.

#Solidarité

Les porteur·ses de projet s'entraident dans un esprit de solidarité pour faire exister leurs projets, qui visent à renforcer la solidarité dans notre société. En promouvant des habitats intégrés à la vie locale, urbaine ou rurale, le réseau HAPA entend contribuer à développer et faire vivre des liens indispensables pour le vivre-ensemble.

Comment candidater ?

A. Qui peut candidater ?

L'appel à projets s'adresse aux porteurs·ses de projets d'habitat partagé et accompagné ou d'habitats ouverts, respectant les critères suivants :

- Avoir une **intention**, un **projet** en cours de montage ou une **volonté d'essaimer** des projets d'habitats pour des personnes vulnérables en raison de leur handicap ou de leur vieillissement.

INTENTION, PROJET OU ESSAIMAGE : COMMENT SE SITUER ?	
<p>Porteur·se d'intention, je candidate au parcours #Défriche ton HAPA</p>  <p><u>Transformer mon idée en projet</u></p>	<p>Des personnes physiques ou personnes morales qui désirent s'engager dans un projet d'HAPA, à la recherche de retours d'expériences, de méthodologie et d'un premier réseau.</p> <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Éléments de vocabulaire, définition• Mise en réseau et entraide• Appui méthodologique pour transformer l'idée en projet• Retours d'expériences pour faciliter la prise de décision de poursuite
<p>Porteur·se de projet, je candidate au parcours #Développe ton HAPA</p>  <p><u>Transformer mon projet en réalité</u></p>	<p>Une personne morale (association récemment créée, en passe de l'être, ou personne morale se diversifiant) venant d'entamer la phase de montage opérationnel d'un projet d'HAPA, à la recherche d'entraide et d'expertise technique sur des points précis, tout autant que de retours d'expériences afin de prendre des décisions pour la suite du montage des projets.</p>

	<p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Montée en compétences sur les sujets techniques ● Outils en fonction des caractéristiques de projets ● Mise en réseau et entraide ● Retours d'expériences pour affirmer son projet ● Appui opérationnel dans le montage de son projet ● Mutualisation de moyens
<p>Porteur·se de projet d'essaimage, je candidate au parcours #Déploie tes HAPA</p>  <p><u>Actionner les leviers d'essaimage de mes HAPA</u></p>	<p>Une personne morale gérant un ou plusieurs habitats, à la recherche d'innovation sociale pour développer de nouveaux projets d'habitats partagés et accompagnés et lever des freins techniques.</p> <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Changement d'échelle ● Mutualisation de moyens ● Relais lobbying ● Aller plus loin, innovation...

- Le projet concerne un ou des habitats groupés ou partagés assortis d'un projet de vie sociale et partagée. Il sera en cohérence avec [la définition de l'habitat partagé et accompagné du réseau HAPA](#).
- Avoir ciblé son public.
- Avoir ciblé son territoire d'implantation.
- Avoir préfiguré la constitution d'une équipe projet réunissant des compétences complémentaires (notamment pour les parcours **#Développe** et le **#Déploie**).
- Éventuellement, avoir constitué une structure juridique pour porter le projet (association, ESUS, notamment pour les parcours **#Développe** et **#Déploie**).

Dans le cas d'équipe projet constituée, une seule personne sera amenée à suivre le parcours, cette personne est identifiée par l'équipe dans le dossier de candidature.

Il n'y a pas de critères spécifiques concernant le profil des personnes. Les candidat·e·s peuvent venir d'horizons différents : bénévoles, professionnels du médico-social, de l'habitat, de l'économie sociale et solidaire... Cette diversité fera la richesse du parcours !

A la lecture des dossiers lors de la présélection, le jury pourra être amené à ré-attribuer les dossiers sur un autre parcours que le parcours demandé, en fonction du niveau estimé d'avancement des projets.

B. Processus de sélection des candidatures

Les étapes du processus de sélection :

Il s'agit dans un premier temps d'une présélection sur dossier puis, dans un second temps, d'une sélection en jury.

Phase 1

#Date limite de dépôt des candidatures : 15 octobre 2022 à minuit

#Analyse des candidatures par l'équipe en charge du parcours, en se réservant la possibilité de changer la candidature de catégorie (Défriche / Développe / Déploie) selon le stade d'avancement estimé du projet.

Communication de la liste des projets retenus pour les jurys : au plus tard le 21 novembre 2022.

Phase 2

Les candidats présélectionnés passeront en jury entre **le 1er et le 9 décembre 2022**.

Il s'agira de **jurys régionaux** pour le parcours **#Développe** et de **jurys nationaux** pour les parcours **#Défriche** et **#Déploie**.

#Communication de la liste des lauréats : au plus tard le 16 décembre 2022.

Phase 3

#Démarrage des 3 parcours d'accompagnement à partir de la mi-janvier 2023.

#Défriche : mi-janvier 2023 avec un MOOC, une journée collective et 3 heures de tutorat.

#Développe : à partir de fin janvier 2023 avec 7 journées collectives, 1 visite inspirante, 3 jours de tutorat individuel et un prix de 5 000 euros par projet.

#Déploie : à partir de début février avec 5 journées collectives, 2 heures de rendez-vous expertise-métier, une journée d'accompagnement individuel et un prix de 10 000 euros par projet.

C. Les critères de sélection

Les candidatures seront retenues selon les critères suivants :

#Adéquation aux valeurs de l'habitat partagé et accompagné

- Le projet envisagé concerne les personnes en situation de handicap et / ou les personnes âgées, qu'elles soient autonomes ou non.
- Le projet vise la création, le développement ou l'essaimage de logements à caractère privé et d'espaces communs à partager, lieux de construction des sociabilités.
- La liberté de choix des habitant·e·s est au cœur du projet : liberté de choisir son domicile, vis-à-vis du projet de vie sociale.
- Le projet s'inscrit dans une logique de solidarité et de partage de la vie quotidienne.
- Le projet est envisagé dans un souci d'accessibilité financière au plus grand nombre.

#Ancrage territorial

- Le territoire d'implantation du projet est ciblé.
- Le·la porteur·se de projet a structuré des partenariats ou appuis locaux (ou est en train de le faire avec avec des prises de contacts et des rencontres) propices au développement de son projet.
- Le projet s'inscrit dans un environnement adapté, c'est-à-dire en proximité des services et équipements, de manière à faciliter l'inclusion dans la vie de la cité des futurs habitant·e·s.

Adéquation équipe/projet/parcours

- Des compétences complémentaires sont réunies autour du projet, sous la forme d'un collectif, d'une association ou autres personnes morales.
- Un·e chef·fe de projet, qui suivra intégralement le parcours, est identifié.e¹
- L'état d'avancement du projet est en phase avec le parcours proposé.

D. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose de deux parties :

- un **formulaire** à remplir en ligne pour faciliter l'enregistrement de vos données.
- un **document word** vous permettant d'avoir suffisamment de temps et d'espace pour présenter plus précisément votre projet.

¹ La personne qui porte la candidature et qui participera aux jurys sera la personne qui suit les parcours d'accompagnement dans leur intégralité.

Vous avez accès à l'ensemble du dossier lorsque vous candidatez en ligne <https://www.reseau-hapa.eu/appel-a-projets-2022/>

La candidature sera complète seulement si ces deux éléments sont envoyés.

Vous avez la possibilité de laisser le formulaire en mode brouillon et de nous l'envoyer en même temps que le dossier papier.

Le dossier papier est à compléter et adresser par mail **avant le 15 octobre 2022 minuit** : aap@reseau-hapa.eu

Plus d'information sont disponible sur le site internet du réseau HAPA :

<https://www.reseau-hapa.eu/nouvel-appel-a-projet-hapa/>

Pour toute question ou complément d'information, merci d'adresser vos demandes par mail à : aap@reseau-hapa.eu.

Nous vous proposons également un temps d'information afin de répondre à vos questions éventuelles aux dates suivantes :

- 9 septembre 12h - 13h30
- 22 septembre 12h - 13h30
- 6 octobre 12h - 13h30

Ce temps d'information se fera en visioconférence, si vous candidatez vous recevrez un lien zoom. Il vous sera possible de contacter le réseau par téléphone à l'issue de cette visioconférence, pour des compléments d'information.

Règlement intérieur

Le Réseau HAPA, avec le soutien de Malakoff Humanis et de la Fondation Macif, renouvelle pour l'année 2022 - 2023 l'appel à projets "L'HAPA en 3D".

Ce dernier est encadré par un règlement intérieur que les candidats, et futurs lauréats, s'engagent à respecter. Voici les clauses de ce règlement.

Article 1 : Organisateur et partenaires

L'appel à projets "L'HAPA en 3D" est organisé par l'association Réseau HAPA domiciliée 9 rue Claude Parrot CS 72809 - 75012 Paris et représentée par Erwan Leduby, co-président.

Les partenaires de cet événement sont Malakoff Humanis et la Fondation Macif.

Article 2 : Participation

Toute personne ou structure, porteuse d'un projet d'habitat accompagné et partagé, peut être candidate à l'appel à projets.

La personne référente du dossier pitchera le projet auprès du jury. Cette même personne s'engage alors à participer à l'ensemble du parcours et des activités proposées dans ce cadre, si le projet qu'elle représente est lauréat.

En cas d'indisponibilité, une tierce personne peut être nommée comme "suppléant". La participation de ce suppléant au parcours devra obligatoirement être discutée en amont avec l'équipe en charge du parcours et validée par le réseau HAPA. Dans le cas contraire, le projet pourra être exclu du parcours.

Article 3 : Constitution des parcours

L'appel à projets "L'HAPA en 3D" se compose de 3 parcours, en fonction des niveaux d'avancement des projets.

Le réseau HAPA se réserve le droit de proposer aux candidats un repositionnement sur l'un ou l'autre des parcours suite à la lecture du dossier (par exemple : passage du parcours #Défriche au parcours #Développe, si le projet semble suffisamment avancé).

Article 4 : Données Personnelles et utilisation du dossier de candidature

Le réseau s'engage à ce que la collecte et le traitement des données

personnelles effectués à partir du site www.appels-a-projets-cccabtp.fr soient conformes la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD).

Les dossiers de candidature seront consultables par les membres de jury afin d'étudier les candidatures. Les deux partenaires financeurs, Malakoff Humanis et la Fondation Macif, auront également accès aux dossiers de candidature afin de pouvoir initier des partenariats éventuels en dehors de l'appel à projets, et uniquement dans cet objectif.

Les jurys et partenaires s'engagent à respecter la confidentialité des projets.

Article 5 : Prix et remise d'attestation

Le réseau HAPA s'engage à verser les prix aux lauréats des parcours #Développe et #Déploie au plus tard à l'issue de la dernière séquence collective.

Les prix sont versés uniquement à des personnes morales et à condition que les lauréats aient suivi l'ensemble de leur parcours d'accompagnement.

Le réseau s'engage à remettre une attestation d'assiduité aux lauréats qu'ils pourront utiliser sans restriction.

Article 6 : Confidentialité et respect d'autrui

Les lauréats s'engagent à respecter la confidentialité des échanges sur les projets des intervenants amenés à témoigner.

Les lauréats s'engagent à respecter l'intégrité des personnes qui interviennent dans les parcours : participants, membres de l'association Réseau HAPA, experts.

Article 7 : Utilisation des Logos

Les lauréats pourront mentionner qu'ils sont lauréats de l'appel à projets et utiliser le logo du réseau HAPA à cette fin uniquement.

Tout usage du logo des partenaires Malakoff Humanis et la Fondation Macif doit faire l'objet d'une demande auprès du réseau HAPA qui en référera au partenaire concerné.

Article 7 : Droit à l'image

Les séquences du parcours pourront être photographiées. Afin que le réseau HAPA puisse utiliser les images dans sa communication (site internet, réseaux sociaux, supports papiers), nous vous demandons de remplir l'autorisation de droit à l'image ci-dessous.

ANNEXE 1

Autorisation Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant au :

- Autorise l'association Réseau HAPA à me photographier, à me filmer et à utiliser mon image.
- N'autorise pas l'association Réseau HAPA à me photographier, me filmer et utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, **j'autorise l'Association Réseau HAPA à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'Association Réseau HAPA, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : tous supports de communication et Internet.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à, le ... / ... /

Nom et prénom de la **personne**

Signature

ANNEXE 2

Accord du règlement intérieur

Je soussigné(e),

demeurant au

.....
.....
.....
.....

et porteur du projet

.....
.....

m'engage à participer à l'appel à projets "L'HAPA en 3D" et à respecter le présent règlement intérieur.

Fait à, le ... / ... /.....

Signature (veuillez ajouter la mention suivant : lu et approuvé)

Veuillez apposer vos initiales sur l'ensemble des pages du document.

Signature de l'association Réseau HAPA